

Procès-verbal de séance du Conseil Municipal

Mercredi 14 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze du mois de juin (14/06/2023) à 20h00, le Conseil Municipal de DUNES, convoqué le 08 juin 2023, s'est rassemblé à la Mairie de DUNES, 1 Place des Martyrs 82340 DUNES, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Alain ALARY.

ETAIENT PRESENTS :

M. ALARY A. – Mme VESIN S. – M. DELPECH M. – Mme BOUVIER L - M. MORELLINI J-P. – M. LEMONNIER D. – Mme DETRAU C. – M. COUPEAU D. – Mme TREMON S. - M. VAL N. - Mme GASBARRE S – Mme SAVERIO M.

ABSENTS EXCUSES

M. CHASSAGNE B - Mme SESSOLO L. – M. SPERANDIO S.

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris au sein de l'Assemblée.

Madame Stéphanie TREMON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été déléguée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

APPEL NOMINAL ET SIGNATURE DE LA FEUILLE D'EMARGEMENT

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 janvier 2023.

Adopté à l'unanimité des votants.

1 - Recrutement

M. le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Françoise RALLET (ATSEM à l'école de Dunes) fera valoir ses droits à la retraite à la rentrée de septembre.

La Commission du Personnel réuni le 06 juin 2023 à 19H00 propose que le poste actuel de Mme RALLET soit confié à Mme LOPES Dina en qualité d'agent technique.

Mme Soraya MADJID qui occupe actuellement un Contrat Aidé à 20H00 par semaine pourrait être renouvelée pour un an, avec un complément de 10H00 par semaine. A la fin de son Contrat Aidé, Mme MADJID serait recrutée sur le poste actuellement occupé par Mme LOPES, soit un emploi d'agent technique à 30H00 par semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les propositions de la Commission du Personnel et charge M. le Maire de procéder à ce recrutement.

M. le Maire précise que la Commission du Personnel élargie a procédé au recrutement de M. Thomas VAL en qualité de responsable du Service Technique. M. VAL prendra ses fonctions au mois de septembre 2023.

2 - Devis ELABOR

Dans la continuité de l'étude entreprise pour la restructuration du cimetière et après recensement des tombes, il convient maintenant d'entamer une procédure de régularisation et de reprise des tombes en terrains communs.

Le groupe ELABOR propose un devis comprenant la régularisation, la reprise des tombes, l'assistance juridique et l'assistance aux réunions publiques pour un montant de 6495.00 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de confier cette étude au groupe ELABOR pour un montant de 6495.00 euros HT.

3 – Règlement école

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le précédent règlement intérieur de l'école a été affiné en concertation avec le Conseil d'école et les parents d'élèves.

Le nouveau règlement est présenté au Conseil Municipal qui l'accepte à l'unanimité.

4 - Cérémonie du 23 juin

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la cérémonie du 23 juin révélera cette année un caractère particulier puisqu'une plaque remémorant la citation de la commune à la Croix de guerre sera dévoilée.

Cette cérémonie pourrait débiter à 10H00, place Jean Moulin, le cortège se dirigera esplanade du Général de Gaulle, puis au balcon des pendus. La cérémonie se terminera sous les couverts de la Mairie où sera dévoilée la plaque.

Un apéritif déjeunatoire pourrait être offert aux participants.

Le Bar de la Bastide a établi un devis d'un montant de 1372.87 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le programme de cette cérémonie ainsi que le devis établi par le Bar de la Bastide.

5 - Toiture église

Délibération : DEL_021_2023-DE

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la toiture de l'église présente de nombreux problèmes d'étanchéité. L'entreprise qui devait réaliser le remaniage et le démoussage ayant été défaillante, il convient de trouver un nouveau charpentier.

Dans l'urgence, le rebouchage des gouttières pourrait être confié à l'entreprise HOCINE pour un montant de 10 900.00 euros HT.

Des subventions pourraient être sollicitées auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), du Conseil Départemental et de la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce devis et charge M. le Maire de demander les différentes subventions.

M. le Maire précise également qu'il a demandé un devis à l'entreprise HOCINE pour la réfection totale de la toiture de l'église qu'il conviendra d'envisager dans un futur proche.

Le montant de cette réfection s'élèverait à 250 613.00 euros HT auquel s'ajouterait la mise en place d'un échafaudage pour un montant de 34 047.00 euros HT.

Cette opération onéreuse pourrait également bénéficier des subventions de la DRAC, de la CC2R et du Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal demande de différer cette opération à une date ultérieure.

6 - Parc photovoltaïque

Délibération : DEL_020_2023-DE

M. le Maire rappelle que M. BUREAU souhaite installer une centrale photovoltaïque.

Cette centrale serait composée d'ombrières au sol permettant le pacage de bovins sur une superficie de 20 hectares. Pour faire suite à l'accord de principe prit lors de la réunion du Conseil Municipal du 05 avril, il convient aujourd'hui de prendre une délibération actant cet accord.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'implantation de ce projet et charge M. le Maire de prendre la délibération adéquate.

7 - Subventions exceptionnelles

Délibération : DEL_022_2023-DE

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de subvention exceptionnelle de 1056.00 euros a été déposée par l'Amicale des sapeurs-pompiers dans le cadre de l'abondement de 3.00 euros de l'heure que la Mairie propose pour les formations des sapeurs-pompiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le versement de cette subvention exceptionnelle.

M. le Maire informe que le Cercle Culturel a déposé une demande de subvention exceptionnelle de 1800.00 euros pour les journées occitanes. Dans la remise du dossier de demande, il n'est pas fait référence à la subvention de fonctionnement de 365.00 euros versée annuellement. M. le Maire doit se renseigner auprès de la Présidente afin de savoir si les 365.00 euros sont compris dans la demande exceptionnelle de 1800.00 euros.

8 - Achat calculatrices

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les parents d'élèves souhaiteraient que le dictionnaire des collèves qui était offert aux élèves passant en 6^{ème} soit remplacé par la « calculatrice collèves » qui est d'un coût similaire.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité que le dictionnaire soit remplacé par la calculatrice et charge M. le Maire de passer commande de dix-neuf calculatrices.

FIN DE SÉANCE